

13. Soccer adulte

13.1 Les règlements de la catégorie « atome » s'appliquent à l'exception des règlements suivants.

- 13.1.1 La durée des parties sera de 2 demies de 40 minutes.
- 13.1.2 Lorsqu'il se produit une mauvaise mise en jeu ou une touche mal exécutée le ballon retourne à l'équipe adverse.
- 13.1.3 Les ballons de match sont fournis par l'équipe receveuse et les ballons de grosseur 5 sont utilisés.
- 13.1.4 Seulement les joueurs âgés de 18 ans et plus ont le droit de s'inscrire dans la catégorie « adulte ».
- 13.1.5. Un joueur inscrit dans la catégorie « midget » ne peut pas jouer plus de 4 parties avec la catégorie adulte.
- 13.1.6. Il n'y a pas de tournoi.
- 13.1.7. À titre d'essai, un joueur peut jouer un maximum de 2 parties durant la saison dans cette catégorie sans passeport. Dans ce cas, il doit être inscrit dans la section commentaire de la feuille de match son nom et la mention « Joueur d'essai ».